# Coactivité et plan de prévention - fondamentaux

## 100 % e-learning à votre rythme

Repérer les risques d'interférence entre entreprises, comprendre la préparation commune d'une intervention et appliquer un plan de prévention concret et actualisé.

## Public concerné

Salariés d'entreprises utilisatrices et extérieures, responsables de proximité, coordinateurs et personnes participant à la préparation ou au suivi d'une intervention sur un site en activité.

## Prérequis

Aucune connaissance technique préalable exigée. Comprendre les consignes en français et disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, d'un navigateur récent, du son et d'une connexion Internet. L'employeur vérifie l'adéquation du parcours aux missions et aux exigences du site.

## Objectifs pédagogiques

1. Identifier les risques créés par l'interférence d'activités, d'installations et de matériels.
2. Distinguer les rôles de l'entreprise utilisatrice, des entreprises extérieures et de leurs sous-traitants.
3. Repérer les étapes et le contenu utile de l'inspection commune et du plan de prévention.
4. Faire actualiser les mesures lorsque l'intervention change et organiser une restitution sûre.

## Durée et organisation

1 h 30 indicative, exercices et évaluation compris, hors pauses. La durée varie selon le positionnement, la réflexion et le rythme de chaque participant. Elle ne constitue pas un minimum réglementaire universel.

## Inscription et accès

Accès nominatif depuis l'espace stagiaire après paiement et confirmation de la commande. Une place correspond à une personne ; un pack ouvre ses formations à cette même personne.

**59 € HT par participant**

Tarifs entreprise dégressifs sur devis selon le nombre de participants.

# Programme détaillé

7 séquences - 90 minutes indicatives, hors pauses

| | | |
|---|---|---|
| 01 | **Accueil et positionnement - 5 min** | Repérer ses expériences d'intervention et les acteurs à contacter. |
| 02 | **Coactivité, responsabilités et périmètre - 15 min** | Interférences directes et successives ; coordination de l'entreprise utilisatrice, responsabilités des employeurs et information des salariés. Distinguer le régime des entreprises extérieures, la coordination SPS et les opérations de chargement/déchargement. |
| 03 | **Préparer l'inspection commune - 15 min** | Définir l'opération et les entreprises participantes, échanger les informations, observer les lieux, matériels, accès et secours. Repérer les tâches et les risques d'interférence avant le début de l'intervention. |
| 04 | **Construire et comprendre le plan - 15 min** | Mesures concrètes par phase, responsable, moment et moyen de contrôle. Écrit obligatoire dans les cas réglementaires : seuil de 400 heures sur une même opération en 12 mois au plus ou travaux dangereux visés par les textes ; prévention des interférences même en dessous du seuil. |
| 05 | **Suivre, adapter et terminer - 15 min** | Accueil, consignes applicables, coordination pendant l'opération, modification ou nouvel intervenant, arrêt et réévaluation. Secours, restitution des lieux et remise en service par les personnes autorisées. |
| 06 | **Situations guidées et classement - 10 min** | Intervention courte près d'une circulation, passage fermé par un levage et arrivée d'un sous-traitant non prévu ; décider, alerter et ordonner les étapes de préparation et d'actualisation. |
| 07 | **Évaluation finale et synthèse - 15 min** | 20 questions individuelles, correction commentée et reprise ciblée ; préparer une liste de vérifications adaptée à son rôle. |

# Modalités et évaluation

## Méthodes et moyens pédagogiques

Parcours individuel avec capsules visuelles commentées, transcription, réglages de lecture, exercices corrigés et situations professionnelles. Reprise du parcours au point enregistré. Les pauses personnelles s'ajoutent à la durée indicative.

## Assistance et accessibilité

Assistance pédagogique et technique par le contact DSAF disponible depuis l'espace stagiaire. Les adaptations d'accessibilité sont étudiées avec DSAF avant inscription.

## Évaluation des acquis

Positionnement initial, activités formatives avec correction, puis évaluation individuelle de 20 questions. Critère pédagogique DSAF : au moins 16 bonnes réponses et maîtrise des cinq décisions critiques. Après un premier échec, corrections et reprise ciblée avant une seconde tentative ; en cas de nouvel échec, accompagnement DSAF. Ce seuil n'est pas un minimum réglementaire national.

## Suivi et documents

Bilan individuel des activités et de l'évaluation. Le suivi informatique ne constitue pas, à lui seul, une preuve d'attention ou de durée effective de présence. Aucun titre d'habilitation ou certificat professionnel spécifique n'est délivré automatiquement.

## Périmètre de la formation

Formation aux fondamentaux. Ne donne pas à elle seule une délégation de pouvoirs, une habilitation, une qualification de coordonnateur SPS ou une aptitude à rédiger tout plan complexe. Le régime applicable et les risques particuliers doivent être vérifiés pour chaque opération.

## Références documentaires

INRS - Mesures préalables à l'intervention d'entreprises extérieures

INRS - Format et contenu des plans de prévention

Code du travail - R4512-7 : plan de prévention écrit

Code du travail - R4515-4 : protocole de sécurité